

## CONSEIL DE L'ED 354

Lundi 04 octobre 2021

Présent.e.s : Perle Abbrugiati, Jade Nguyen, Sandra Escobar, Dante Barrientos, Jean Arnaud, Marie-Odile Hédon, Natacha Cyrulnik, Nicole Colin, Mathilde Mougin, Durafour, Catherine Para, Delphine Paul, Alexis Nuselovici, Sophie Vallas

Excusé.e.s : Catherine Mazauric, Natacha Mauric, Jean Viviers

### Informations

—**Prix Ville de Marseille** : le 3<sup>e</sup> prix dans la thématique « Méditerranée » a été attribué à la candidate classée 1<sup>ère</sup> par le Conseil de l'ED : Anouchka Stevella MOUSSAVOU NYAMA (direction : Catherine Mazauric).

—**VAE** : un dossier est en cours d'expertise.

—**Formations** : les formations pour l'année à venir sont en cours de finalisation. Plusieurs propositions ont été reçues, sur la base d'une liste (non exhaustive) élaborée précédemment. Un nouveau message sera envoyé aux collègues qui aimeraient encore se porter candidats.

—**Taux d'encadrement** : L'Ed souligne à nouveau la nécessité de bien prévenir les collègues du taux d'encadrement maximal autorisé par AMU (600% d'encadrement). Pour candidater à un contrat doctoral, notamment, quel qu'il soit, le collègue doit s'assurer que l'obtention de ce contrat ne le ferait pas dépasser les 600%.

—**Cotutelles** : Toute demande de cotutelle doit désormais être déposée en D1, et il faut que le dossier soit lancé avant Noël de cette première année d'inscription (seules d'éventuelles cotutelles un peu plus tardives dans le cadre de CIVIS seront acceptées). L'examen de la demande peut, cette année, intervenir en D2 pour celles qui ont été initialisées l'an passé.

—**Soutenance** : identifier le Président en amont du dépôt du dossier. Bientôt nouvelle procédure : nouveaux documents sur Apogée dès le 01/01/2022. Les soutenances partiellement ou entièrement dématérialisées sont désormais possibles tout au long de l'année, hors contexte sanitaire.

### Dispenses de Master et demande de cotutelles

#### a) Dispense de Master

Comme il avait été annoncé l'an passé, les dispenses de Master sont désormais traitées dans les ED (et non plus en CR), puis validées. Elles sont étudiées *avant* l'inscription en thèse : attention, si une dispense de Master est nécessaire pour inscription en thèse, **elle devra désormais être traitée avant le dépôt d'une demande de CD (inter-ED, ED ou autre).**

Dossier de dispense déposé par Lounis Medjbour, candidat à une inscription en thèse au CAER (Sophie Saffi). L'expertise a été réalisée, conformément aux nouvelles règles qui laissent cette responsabilité aux ED dans un premier temps.

Avis du Conseil : favorable.

#### b) Demande de cotutelle

La nouvelle procédure prévoit que la demande de cotutelle est désormais examinée en Conseil de l'ED (sur expertise faite selon une grille fournie par AMU), qui formule son avis avant que le projet soit traité par la DRI.

Expertise de la demande de Lisa Schwenke qui a déposé un dossier avec, comme double direction, Sébastien Douchet (CIELAM) et Joëlle Roudeau (université de Montréal). L'expertise est très favorable sur tous les aspects de la demande (A).

Avis du Conseil : favorable

### **Inscriptions en première année : présentation des dossiers reçus**

Attention : les dossiers reçus à l'ED sont souvent incomplets : les renseignements à donner sur le formulaire ADUM sont parfois lacunaires, et certains champs sont parfois laissés vides (par exemple, le résumé du projet de thèse). De plus, l'avis *circonstancié* du directeur est parfois lapidaire, de même que celui du directeur de l'ED. Or, ces informations sont celles que le VP Recherche regardera pour valider l'inscription (le document PDF que le futur doctorant doit ajouter étant essentiellement à usage de l'ED) : **il est donc essentiel que tous les champs ADUM soient renseignés de façon précise et convaincante, par les doctorants et les EC.**

### **Réinscriptions, à partir de la 5<sup>e</sup> année dérogatoire : présentation des dossiers reçus**

Attention : les dossiers reçus à l'ED sont souvent incomplets : les renseignements à donner sur le formulaire ADUM sont parfois lacunaires, et certains champs sont parfois laissés vides (par exemple, le résumé du projet de thèse). De plus, l'avis *circonstancié* du directeur est parfois lapidaire, de même que celui du directeur de l'ED. Or, ces informations sont celles que le VP Recherche regardera pour **valider la dérogation**, surtout à partir d'une 6<sup>e</sup> année ou plus (le document PDF que le futur doctorant doit ajouter étant essentiellement à usage de l'ED) : **il est donc essentiel que tous les champs ADUM soient renseignés de façon précise et convaincante, par les doctorants et les EC.**

### **Point sur les contrats doctoraux de l'année**

Revalorisation des CD cette année : + 108 euros nets par mois, et revalorisation prévue dans les années à venir.

12 financements ont été obtenus cette année dans l'ED 354, pour l'instant :

—3 contrats doctoraux de l'ED 354 + 1 contrat « Président » (dossier choisi par le Conseil de juillet : Mélissa Mathieu, PRISM).

—1 contrat doctoral Région (CNE)

—2 contrats doctoraux Inter-ED

—3 contrats doctoraux ENS

—1 contrat doctoral Institut des Amériques

—1 CIFRE (CNE) : 2 dossiers du printemps sont encore sans réponse, et 1 autre de cette année n'a pas encore obtenu de réponse.

—1 nouveau dossier a été déposé pour tenter d'obtenir l'un des 6 contrats supplémentaires octroyés par le MESR (dossier de Laurie GALLI, IrAsia, présenté devant l'ED pour les auditions de juillet).

### **Demande d'adhésion à des Instituts**

Un questionnaire a été envoyé aux collègues pour savoir quels EC de l'ED 354 participent déjà aux travaux de certains Instituts, dont voici les résultats :

—Liens avec **InCIAM** (Institut Créativité et Innovation) :

Vincent Tiffon, Natacha Cyrulnik (PRISM)

JM Quaranta (CIELAM)

—Liens avec **SOMUM** (Sociétés en mutations en Méditerranée) :

Gilles Suzanne (codirige une thèse Inter-ED avec collègue de l'IREMAM)

—**ISSPAM** (Institut des Sciences de la Santé Publique) :

Brigitte Juanals : projet financé sur le COVID long ; elle est membre du Conseil

Des financements, des CD, des formations vont dépendre des Instituts. Après un dernier appel à signalement, cette question sera donc débattue dans un prochain Conseil.

Sophie Vallas